

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Décision modificative 3	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

ENTENDU Lucie ETONNO, Christophe CLERGEAU, Jean GOYCHMAN, Aykel GARBAA, Ina SY, Franck NICOLON, Frédéric BEATSE, Franck LOUVRIER, Stéphane IBARRA, Philippe HENRY, Bruno RETAILLEAU, Nathalie POIRIER, André MARTIN, Maurice PERRION, Roch BRANCOUR, Laurence GARNIER, Vanessa CHARBONNEAU, Laurent DEJOIE, Pascal GANNAT.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

au niveau du chapitre la Décision modificative 3-2019 équilibrée à hauteur de 15 670 729 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et comportant des dotations de 5 090 000 € d'autorisations de programme et de 4 842 226 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes) ;

AUTORISE

la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;

AUTORISE

la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;

AUTORISE

la Présidente à procéder à la réalisation d'emprunts de toute nature, notamment obligataire, dans la limite des montants inscrits aux budgets de l'exercice, soit 209 499 558,08 € (hors opérations de gestion active de la dette). Cette autorisation est encadrée par les limites définies dans la délibération du 20 octobre 2017 ;

AUTORISE

à cet effet, la Présidente à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;

DONNE

délégation à la Présidente pour conclure toute opération de placements jugée opportune, dans le respect des dispositions réglementaires et législatives, en particulier l'article L1618-1 du Code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 3-2019 d'une dotation d' 1 465 000 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre des provisions pour dépréciations d'actifs ;

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 3-2019 d'une dotation de 10 582 103 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre de la compensation réforme fiscale (CVAE) ;

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 3-2019 d'une dotation de 3 125 000 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme 244 « Aides aux employeurs d'apprentis » ;

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 3-2019 d'une dotation de 828 000 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme 334 « Informatisation des lycées publics et ENT » ;

APPROUVE

les ajustements budgétaires entre les programmes sans impact sur le montant total des dotations budgétaires ;

ACTE

le rattrapage des amortissements avec une estimation qui ne constitue pas un plafond.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Marguerite LUSSAUD, Alain AVELLO

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs